

**COMMUNE DE SAINT CYR SUR MENTHON (AIN)**

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JANVIER 2022– 20h00**  
**Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal**

.....  
Présents :

<b>BESSARD Benjamin</b>		<b>LAUNAY Jean-Paul</b>	<b>TRESPAILLE Denise</b>
<b>BOST Marie-Ange</b>	<b>FERNANDEZ Agapito</b>	<b>MOREL Dominique</b>	
<b>BOURCET Sandrine</b>	<b>FONTAINE Nathalie</b>	<b>MOUROUX Nicolas</b>	
<b>BOURELLY Morgane</b>	<b>GOYON Marie-Angélique</b>	<b>PARET Karine</b>	
<b>CAMILLERI Jean Luc</b>	<b>LANDRIX Jérémy</b>	<b>PELLETIER Bruno</b>	

Excusés : **COLLARD Sophie** donne pouvoir à **PELLETIER Bruno**

Monsieur Le Maire renouvelle ses vœux pour la nouvelle année 2022.

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Marie-Ange BOST, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

L'assemblée donne son accord.

1) Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2021 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier Procès-Verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.

Aucune remarque.

Le procès-verbal du 16 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2) Présentation du projet de sécurisation route de Vonnas, route des Lys

Le bureau d'étude Aintegra est représenté ce soir afin d'illustrer à l'assemblée le projet de sécurisation du carrefour route de Vonnas, route des Lys. Le secteur est difficile à aménager, le mur d'un particulier a déjà été modifié afin d'améliorer la visibilité. Le travail se porte sur la route des Lys principalement. De nombreux enfants se déplacent pour prendre leur car.

3) Délibérations diverses

**Objet : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2022 avant le vote du budget primitif 2022**

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, dans le cadre où le budget d'une commune n'est pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, déduction faite du remboursement en capital de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au BP 2021 :299 113,73 €

Le montant des crédits d'investissements susceptibles d'être utilisés avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite de 74 778,00 € (1/4 de 299 113,73 €) sont les suivants :

Opération	Article	BP 2021	Crédits pouvant être ouverts en 2022
118 - Acquisitions matériels	21578- Matériels de voirie	85 000.00 €	21 250.00 €
	2188 -Autres	35 000.00 €	8 750.00 €
120 – Salle polyvalente	2031 – Frais d'études	15 000.00 €	3 750.00 €
	21318 – Bâtiments	4 113.73 €	1 028.00 €
121 – Voirie	2151 – Réseaux de voirie	90 000.00 €	22 500.00 €
159 – Travaux bâtiments	2031 – Frais d'études	10 000.00 €	2 500.00 €
	2132 – Bâtiments publics	9 500.00 €	2 375.00 €
	204182 – Subvention	10 000.00 €	2 500.00 €
	21312 – Bâtiments scolaires	9 000.00 €	2 250.00 €
197 – Informatique	2183 – Matériel de bureau et informatique	9 500.00 €	2 375.00 €
200 – Matériels pompiers	21568 – Matériel et outillage d'incendie	10 000.00 €	2 500.00 €
215 – Route des Communaux	2031 – Frais d'études	12 000.00 €	3 000.00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>299 113.73 €</b>	<b>74 778.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 16 voix pour :

**AUTORISE** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessus, avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget primitif 2021.

#### 4) Commissions intercommunales et communales

##### 3.1 Commissions communales

###### **Commission Evènementiel** : Karine PARET

Le 7 février les membres de la commission travailleront sur une manifestation remplaçant les vœux du Maire prévue le dimanche 13 mars.

Il est précisé que la fête patronale est déplacée au 21 et 22 mai 2022, les forains étant tous disponibles à cette date.

###### **Commission Jeunesse** : Karine PARET

La commission travaille sur l'embauche d'un emploi civique dès septembre prochain à l'école.

Le renouvellement d'une partie du mobilier scolaire est à l'étude et devrait s'effectuer par tranche.

###### **Commission Communication** : Marie Angélique GOYON

Le bulletin municipal a été distribué et fait l'objet de compliments de la part de la population.

###### **Commission Bâtiments** : Agapito FERNANDEZ

Le projet de diminuer les problèmes acoustiques à la cantine scolaire est en réflexion. Des entreprises ont été consultées afin de rendre des diagnostics. L'idée d'une oreille pédagogique proposée par l'association de la cantine est intéressante en complément.

La sécurisation des installations notamment de la pompe à chaleur est au centre des échanges. Un devis sera signé avec la société Buildy qui propose une domotique sur les installations de l'école ce qui permettra d'anticiper les pannes et de faire des économies.

L'étude sur la possibilité d'un système de rafraîchissement de l'air à l'école se poursuit.

Des mesures concernant la qualité de l'air avec capteurs de CO2 ont lieu.

### 3.2 Commissions intercommunales

#### **Commission Culture et Tourisme : Marie-Ange BOST**

La commission s'est réunie le 19 janvier 2022.

Le taux de fréquentation sur l'exposition cartographique des communes est inférieur à celui de la première exposition en raison de l'aspect technique du thème.

En avril un mini film retraçant des témoignages sur la guerre d'Algérie sera projeté au grand public. Festi'Veyle aura lieu à la base de loisir de Cormoranche les 8, 9 et 10 juillet 2022.

Le thème du salon du livre gourmand sera abordé lors des Saveurs en Veyle les 7, 8 et 9 octobre 2022.

Un concert à l'Escale est programmé ainsi que diverses manifestations.

Il est à noter la baisse de fréquentation pour la base de loisirs pour l'année 2021 en grande partie à cause du mauvais temps.

Le camping quant à lui est en hausse.

Mme BOST précise que la carte des chemins de randonnées est en cours de finalisation.

#### **Divers**

Monsieur Le Maire rappelle qu'une réunion de chantier concernant la démolition du bâtiment qui sera remplacé par la maison de santé aura lieu le 28 janvier au matin.

Agapito FERNANDEZ projette des dossiers d'urbanisme aux membres de l'assemblée en reprenant les chiffres 2021 : 44 PC, 63 DP, 4 PA et 72 CU

Jean-Luc CAMILLERI insiste sur le fait que le PLU deviendra bientôt un PLUI (intercommunal) et que cette évolution n'est pas simple. Il explique la notion de sursis à statuer.

Il est annoncé que les permis de construire seront à nouveau brièvement présentés aux élus lors des Conseils municipaux.


Jean-Luc CAMILLERI devient le représentant titulaire du SMIDOM et Marie-Angélique GOYON la suppléante.

Le Maire renouvelle le souhait d'acquérir les salles de catéchisme. L'assemblée donne son accord.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 24 février 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h30

Le secrétaire

  
M.A. BOST

Le Maire,

